

## **CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE**

Extrait du compte rendu de la séance du 5 mai 2021

Sous la présidence d'Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité, représentant la ministre chargée de la chasse, se sont réunis sous un format de vision conférence :

### **Participants :**

#### **Ministère de la transition écologique (MTE) :**

M. THIBAULT  
M. DEBAERE  
Mme CELDRAN – non votant  
M. BOURBON – non votant  
M. SABRA – non votant  
M. DELAQUAIZE – non votant  
M. PIERRESTEGUY – non votant

#### **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) :**

M. ROULET

#### **Office Français de la Biodiversité (OFB) :**

M. CHAUDRE non votant  
M. OBLED  
Mme. FRANCESIAZ – non votant

#### **Office National des Forêts (ONF) :**

M. JACOMET

#### **Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) :**

M. RIVET, directeur de la Fédération Nationale des Chasseurs  
M. DAPVRIL – non votant

#### **Président de l'association nationale des Lieutenants de l'ouvèterie :**

M. BRISARD

#### **Représentants des fédérations départementales de chasseurs :**

M. SCHRAEN, FDC 62  
M. BUSSON, FDC 63  
M. DELCASSO, FDC 65  
M. DOUARD, FDC 35  
M. CHEVRON, FDC 77  
M. LAGALICE, FDC 39

### **Représentants des organisations de chasses spécialisées:**

M. FEVRIER, Président du club international des chasseurs de bécassines  
M. FERNANDEZ, Président de l'association nationale des chasseurs de montagne  
M. DE ROUALLE, Président de la société de vénerie.

### **Personnalités qualifiées :**

M. BOURRIEU, suppléant de M. JUSTEAU, Président de l'association nationale des fauconniers  
M. GAUTHIER CLERC

### **Représentants des organisations professionnelles représentatives de l'agriculture et de la forêt :**

M. CHALMIN, APCA  
M. FLORENT, FNSEA

### **Organismes scientifiques - ONG – APN :**

M. VERILHAC, LPO  
Mme BELIER, Humanité et Biodiversité  
M. JIGUET, MNHN  
Mme PY, FNE

Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité après avoir constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 9h05 et commence par un point d'information.

Olivier Thibault présente l'ordre du jour ci-dessous :

### **Ordre du jour.**

- 1. décret relatif aux compétences du président du conseil exécutif de Corse en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ;**
- 2. arrêtés relatifs aux chasses traditionnelles et fixant par département, les prélèvements annuels pour les espèces autorisées en région Nouvelle-Aquitaine ;*
- 3. arrêtés relatifs aux chasses traditionnelles et fixant par département, les prélèvements annuels pour les espèces autorisées dans le département des Ardennes ;*
- 4. arrêté relatif à la chasse de la Barge à queue noire en France métropolitaine pendant la saison 2021-2022 ;*
- 5. arrêté relatif à la chasse du Courlis cendré en France métropolitaine pendant la saison 2021-2022 ;*

<b>1. Décret relatif aux compétences du président du conseil exécutif de Corse en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La présentation est effectuée par François Delaquaize qui rappelle le contexte dans lequel l'adoption de ce texte est proposée. Il s'agit d'une mise en conformité de la réglementation avec la loi. En effet, l'article 8 de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité a modifié les articles L.411-5 et L.411-6 du code de l'environnement en **insérant** une responsabilité administrative **au président du conseil exécutif de la collectivité de Corse** pour fixer les listes d'espèces exotiques envahissantes (EEE) réglementées, et pour délivrer les autorisations relatives à la détention, au transport, à l'introduction ou à la commercialisation de ces espèces.

Cependant, les articles réglementaires correspondants du code de l'environnement (R.411-37, -38, -39 et -42) n'ont pas été modifiés en conséquence. Il convient donc d'adapter la partie réglementaire du code de l'environnement avec ce qui est prévu dans la partie législative.

Ainsi, pour la collectivité de Corse, ce projet de décret modifie les articles R. susmentionnés relatifs aux EEE pour ;

- préciser que les listes d'EEE et les autorisations délivrées sont publiées au recueil des actes administratifs de la collectivité de Corse ;
- rappeler que les compétences attribuées au ministre de la protection de la nature ou au préfet sont désormais exercées par le président du conseil exécutif de la collectivité de Corse ;
- ajouter après les mentions de « la préfecture du département » les mots « ou, dans la collectivité de Corse, auprès du conseil exécutif de Corse. ».

Le projet de décret avec passage en Conseil d'Etat nécessite un examen par le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le projet de décret présente un impact sur l'environnement et nécessite à ce titre une consultation publique en application des dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement.

#### **Débats :**

Le texte ne suscite pas de remarques particulières parmi les membres du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

#### **Vote :**

Pour : 24

./...

#### **Clôture de la séance :**

**M. THIBAUT (DEB)** indique que l'ordre du jour a été épuisé et propose un prochain CNCFS le 2 ou 9 juin afin d'aborder les orientations stratégiques de l'OFB [une invitation avec la date du 9 juin 9h30 pour le prochain CNCFS a été adressée par la suite].

**M. RIVET (FNC)** interroge la DEB sur l'état d'avancement de plusieurs textes étudiés le 5 janvier 2021 notamment le décret relatif à la simplification de différentes dispositions cynégétiques ainsi que sur le décret « Dates de chasse à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

**M. BOURBON (DEB/ET3)** indique le décret simplification est actuellement à l'étude de la DAJ.

**M. PIERRESTEGUY (DAJ)** indique qu'il doit être libéré la semaine prochaine et s'excuse des délais mais la DAJ connaît une très forte activité.

**Mme CELDRAN (DEB/ET3)** indique que s'agissant du décret relatif aux dates de chasse à Saint-Pierre-et-Miquelon il est en ce moment même étudié par le Conseil d'Etat.

En l'absence d'autres interventions, la séance est close.